



MDxHealth
Société Anonyme
Rue d'Abhooz 31
4040 Herstal, Belgique
TVA BE 0479.292.440 RPM Liège

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 30 mai 2014

Ce jour, le 30 mai 2014, a lieu une assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme MDxHealth, à l'adresse suivante: Airport Meeting Center, Brussels Airport, Boite 75, 1930 Zaventem, Belgique.

I. COMPOSITION DU BUREAU

L'assemblée est ouverte à 10h30 heures par Jan Groen, né à Amersfoort le 1 décembre 1959, domicilié à 1213 SE Hilversum (Pays-Bas), Eikbosserweg 276, administrateur, Président faisant fonction, le Président du conseil étant empêché.

Le Président faisant fonction désigne Monsieur Jean-Michaël Scelso, en qualité de secrétaire.

L'assemblée désigne comme scrutateurs: Madame Ruth Devenyns et Monsieur Rudi Mariën.

Les personnes précitées constituent ensemble le bureau de la présente assemblée.

En outre, les administrateurs suivants de la Société sont présents: Madame Ruth Devenyns et Monsieur Rudi Mariën. Messieurs E.Erickson, M.Myslinski, et R.Pauwels n'ont pas pu se libérer.]

Les membres suivants du management sont également présents à l'assemblée générale annuelle: Mr Jan Groen, CEO et Mr Jean Scelso, Director of Finance.

II. EXPOSÉ DU PRÉSIDENT FAISANT FONCTION

A. Ordre du jour

Le Président faisant fonction entame la réunion et expose que la présente assemblée a été convoquée afin de délibérer et de décider des points suivants contenus dans l'ordre du jour:

1. Rapports sur les comptes annuels statutaires et sur les comptes annuels consolidés

Communication et discussion (a) du rapport annuel combiné du conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés et les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013; (b) du rapport du commissaire sur les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre

2013; et (c) du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés de la société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.

2. Approbation des comptes annuels statutaires

Communication, discussion et approbation des comptes annuels statutaires (non consolidés) de la société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013 et approbation de l'affectation du résultat annuel tel que proposé par le conseil d'administration.

Proposition de résolution: *L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2013 et d'approuver l'affectation du résultat annuel tel que proposé par le conseil d'administration.*

3. Comptes annuels consolidés

Communication et discussion des comptes annuels consolidés de la société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2013.

4. Décharge de responsabilité des administrateurs et du commissaire

Décharge de responsabilité des administrateurs et décharge de responsabilité du commissaire pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2013.

Proposition de résolution: *L'assemblée générale des actionnaires décide, par vote séparé, d'accorder la décharge à chacun des administrateurs et au commissaire qui étaient en fonction au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2013 pour l'exercice de son mandat au cours de cet exercice social.*

5. Rapport de rémunération

Communication, discussion, et approbation du rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel combiné du conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés et sur les comptes annuels statutaires (non-consolidés) pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2013.

Proposition de résolution: *L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2013.*

6. Nomination d'administrateurs

- (i) Tenant compte de l'avis du comité de nomination et de rémunération du conseil d'administration de la société, le conseil d'administration recommande d'adopter la résolution suivante, sur nomination tel que mentionné dans les statuts de la société.

Proposition de résolution: *L'assemblée générale des actionnaires prend note de la démission du Dr. Rudi Pauwels en tant qu'administrateur de la société, avec effet immédiat, et décide de nommer Quaestor Management Services Ltd, représentée par le Dr. Rudi Pauwels en tant que représentant permanent, en tant qu'administrateur indépendant au sens de l'article 526ter du Code des sociétés belge et l'article 2.3 du Code belge de gouvernance d'entreprise, avec effet immédiat et pour une durée s'étendant jusqu'à, et y compris, l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018 qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017. Il apparait des informations à la disposition de la société et d'information fournie par le Dr. Rudi Pauwels que Quaestor Management*

Services Ltd. et le Dr. Rudi Pauwels satisfont aux critères applicables en matière d'indépendance.

- (ii) Tenant compte de l'avis du comité de nomination et de rémunération du conseil d'administration de la société, le conseil d'administration recommande d'adopter la résolution suivante, sur nomination tel que mentionné dans les statuts de la société. M. Jan Pensaert a les compétences requises pour servir en tant qu'administrateur au conseil d'administration de MDxHealth. En effet, M. Jan Pensaert est le fondateur et le CEO/CIO de Valiance Asset Management Ltd., une entreprise d'investissement spécialisée avec des bureaux à Londres et Guernsey, fondée en 2008. De 2003 à 2007, M. Pensaert était CEO de Lafayette Investment Management, un important fond de hedge funds, où il était responsable de la gestion générale de l'entreprise, ainsi que membre remplaçant du comité d'investissement. Durant son mandat, les actifs sous gestion des fonds Lafayette ont augmenté de \$750 millions à \$5,5 milliards. Avant La Fayette, M. Pensaert était responsable des activités de gestion d'investissements et de recherche européennes du Permal Group (actifs sous gestion de \$10 milliards à cette époque) de 2001 à 2003. Avant cela, il était actif chez Lazard en Corporate M&A, où il travailla sur des transactions d'une valeur totale de plus de 40 milliards. Il détient un Bachelor en Business Economics de l'Université de Gand, Belgique, et un Master en Banque & Finance de l'Université d'Aix-Marseille.

Proposition de résolution: *L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer, conformément aux statuts, M. Jan Pensaert en tant qu'administrateur de la société, pour une durée s'étendant jusqu'à, et y compris, l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018 qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.*

7. Rémunération des administrateurs

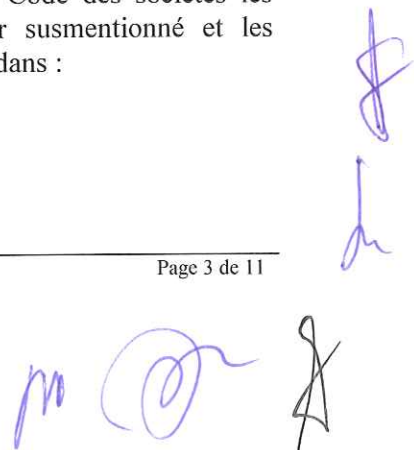
Tenant compte de l'avis du comité de nomination et de rémunération du conseil d'administration de la société, le conseil d'administration recommande d'adopter la résolution suivante.

Proposition de résolution: *Sur proposition du comité de nomination et de rémunération, l'assemblée générale des actionnaires approuve (a) en tant que rémunération annuelle des administrateurs de la société que chaque administrateur ait droit à un montant annuel fixe de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000), excepté le président du conseil d'administration qui aura droit à un montant fixe de trente-cinq mille euros (EUR 35.000), et le président du comité d'audit qui aura droit à un montant annuel fixe de trente mille euros (EUR 30.000) et le président du comité de nomination et de rémunération qui aura droit à un montant fixe annuel de vingt-huit mille euros (EUR 28.000); Ces montants bruts n'incluent pas les warrants octroyés à ces administrateurs en vertu de tout plan d'intéressement de la société; et (b) l'augmentation de l'octroi annuel de warrants aux administrateurs non-dirigeants de la société de 6.000 à 10.000 par administrateur, commençant à partir de l'assemblée générale 2014.*

B. Convocations

Le Président faisant fonction déclare que conformément à l'article 533 du Code des sociétés les convocations pour la présente assemblée, dans lesquelles l'ordre du jour susmentionné et les résolutions proposées étaient repris, ont été publiées 30 jours avant l'assemblée dans :

- le Moniteur belge du 30 avril 2014;
- Le Soir du 30 avril 2014;



L'assemblée confirme ceci. Ces pièces seront conservées avec le procès-verbal dans les livres de la Société.

Le Président faisant fonction déclare que, conformément aux articles 533 et 535 du Code des sociétés, les titulaires des titres nominatifs, les administrateurs et le commissaire de la société ont été convoqués 30 jours avant l'assemblée:

- le 30 avril 2014 en ce qui concerne les titulaires des actions nominatives;
- le 30 avril 2014 en ce qui concerne les titulaires des warrants nominatifs;
- le 30 avril 2014 en ce qui concerne les administrateurs et le commissaire.

Les pièces afférentes à ces convocations sont à titre de preuve, présentées à l'assemblée pour consultation. Ces pièces seront annexées au présent procès-verbal en Annexe A et conservées avec le procès-verbal dans les livres de la Société.

En outre, la documentation suivante a été mise à la disposition du public et des détenteurs d'instruments financiers émis par la Société sur le site web de la Société (www.mdxhealth.com) à partir du 30 avril 2014:

- la convocation à l'assemblée générale,
- les documents à soumettre à l'assemblée générale auxquels il est fait référence à l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires,
- le nombre total d'actions et de droits de vote à la date de la convocation,
- un formulaire de participation pour les titulaires d'actions nominatives, et
- un formulaire de procuration pour autoriser les détenteurs d'instruments financiers émis par la Société à assister à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

La Société n'a reçu aucune requête, telle que décrite dans le Code des sociétés d'actionnaires qui, seul ou ensemble avec d'autres actionnaires, détiennent au moins 3% des actions existantes de la Société, de placer des éléments additionnels sur l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires et/ou de proposer des projets de résolutions liés à des éléments qui ont été ou doivent être inclus dans l'ordre du jour. La date d'enregistrement de l'assemblée générale des actionnaires était le vendredi 16 mai 2014, à minuit (00h00). Conformément à la législation applicable, seules les personnes détenant des titres émis par la Société à la date d'enregistrement susmentionnée seront en droit de participer à l'assemblée, et, le cas échéant, de voter à l'assemblée générale des actionnaires.

C. Registre et liste des participants

Le Président faisant fonction déclare que, conformément au Code des sociétés, un registre a été préparé dans lequel l'information suivante est incluse pour tout actionnaire ayant exprimé son souhait de participer à l'assemblée générale des actionnaires : (i) son nom et son adresse ou l'adresse de son siège social, (ii) le nombre d'actions détenues à la date d'enregistrement et avec lequel le détenteur a déclaré vouloir participer à l'assemblée générale des actionnaires et (iii) une description des documents qui indiquent qu'il détenait des actions à la date d'enregistrement.

Le Président faisant fonction déclare que, en outre, une liste de présence a été établie qui mentionne (i) l'identité et l'adresse des personnes qui participent à la présente assemblée en tant qu'actionnaires, et en cas de représentation, l'identité de tant le mandant que le mandataire, et (ii) le nombre d'actions avec lesquelles cette ou ces personnes prennent part au vote.

Le Président faisant fonction déclare que la liste de présence susmentionnée mentionne également: (i) les administrateurs et le commissaire qui sont présents à l'assemblée, et (ii) les titulaires respectifs des warrants émis précédemment par la société, présents ou représentés à l'assemblée. La liste de présence susmentionnée est signée par les actionnaires, les administrateurs et le commissaire présents à la réunion ou leurs mandataires. Elle est également signée par les titulaires respectifs de ces warrants ou leur(s) représentant(s) respectif(s) et indique, outre leur identité, le nombre et la nature des warrants détenus par eux. Les éventuelles procurations y afférentes seront également conservées avec la liste de présence comme indiqué ci-dessus.

Le commissaire de la société, BDO Bedrijfsrevisoren CBVA/SCRL, est représenté à la présente assemblée par Monsieur Bert Kegels, réviseur d'entreprises.

Le registre et la liste de présence sont présentés au bureau, et sont par la suite fermés, paraphés et signés par les membres du bureau. Le registre et la liste de présence seront conservés dans les registres de la Société avec le procès-verbal de cette assemblée.

Tous les détenteurs d'instruments financiers émis par la Société présents ou représentés à l'assemblée repris dans le registre et les listes mentionnées ci-dessus ont respecté les formalités afin d'être admis à l'assemblée générale conformément aux statuts de la Société, au Code des sociétés et tel qu'indiqué dans la convocation à l'assemblée générale.

Les certificats et les procurations seront conservés dans les registres de la Société avec le procès-verbal de cette assemblée.

E. Présence

Le Président faisant fonction expose que le capital social de la société est fixé à **27.321.762,02 EUR** et est représenté par **34.251.303** actions, sans valeur nominale, représentant chacune 1/34.251.303^{ième} du capital social de la société.

Il apparaît de la liste de présence que les titulaires de 15.695.823 actions, soit 46% de l'ensemble des actions de la société, sont présents ou valablement représentés.

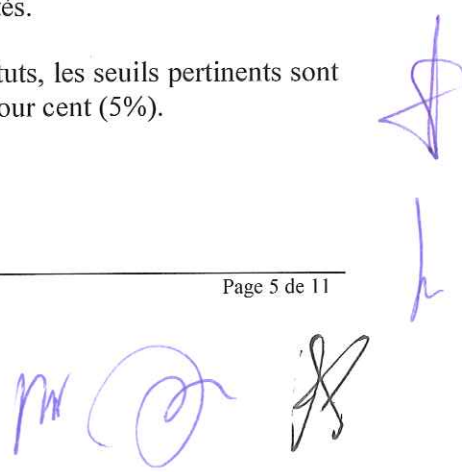
Le Président faisant fonction indique à l'assemblée que puisque l'ordre du jour ne contient que des points et des propositions de résolutions qui n'entraînent pas de modifications des statuts, le vote de ces points et résolutions ne nécessite qu'une majorité simple.

F. Droits de vote

Actions

Le Président faisant fonction expose qu'en vertu de l'article 545 du Code des sociétés nul ne peut prendre part au vote pour un nombre de voix supérieur à celui afférent aux titres dont il a déclaré possession et en a dûment informé la Société, au moins 20 jours avant la date de l'assemblée, conformément aux articles 514 ou 515, alinéa premier, du Code des sociétés.

Conformément à l'article 515 du Code des sociétés, et l'article 14 des statuts, les seuils pertinents sont fixés à trois pour cent (3%), cinq pour cent (5%) et les multiples de cinq pour cent (5%).



Pour tous les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, il est établi que ceux-ci peuvent voter pour l'ensemble des titres qu'ils ont déclaré détenir ou déposés par eux.

Warrants

Le Président faisant fonction expose que conformément à l'article 537 du Code des sociétés les titulaires de warrants émis par la Société, peuvent participer à la présente assemblée, mais avec voix consultative seulement.

III. CONSTATATION DE LA COMPOSITION VALABLE DE L'ASSEMBLÉE

Ces faits ont été vérifiés par les membres de l'assemblée et constatés établis par ceux-ci. L'assemblée se déclare valablement composée et compétente pour délibérer et voter sur les points repris à l'ordre du jour.

IV. QUESTIONS

Suite à la présentation susmentionnée, il est donné à l'assemblée l'opportunité de poser des questions relativement aux documents présentés à l'assemblée et aux points repris à l'ordre du jour de l'assemblée.

V. DÉLIBÉRATION ET RÉSOLUTIONS

Sur proposition du Président faisant fonction, l'assemblée générale procède à la délibération des points énoncés dans l'ordre du jour.

1. Rapports sur les comptes annuels statutaires et sur les comptes annuels consolidés

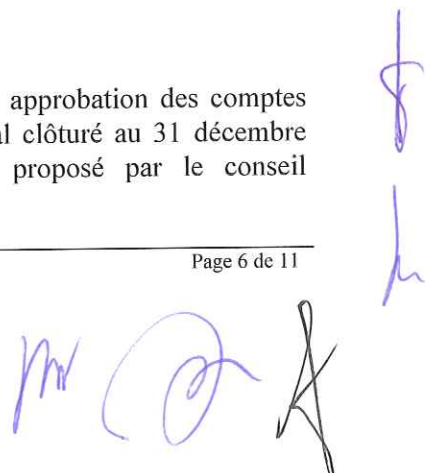
Ce point sur l'ordre du jour concerne la communication et discussion (a) du rapport annuel combiné du conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés et les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013; (b) du rapport du commissaire sur les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013; et (c) du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés de la société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.

L'assemblée dispense le Président faisant fonction de donner lecture intégrale du rapport annuel combiné du conseil d'administration et du rapport du commissaire sur les comptes annuels statutaires (non consolidés) et sur les comptes annuels consolidés de la société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013. Le Président faisant fonction déclare que préalablement à la présente assemblée, ces rapports ont été mis à la disposition des membres de l'assemblée, conformément aux dispositions du Code des sociétés et des statuts de la société.

Le Président faisant fonction ordonne qu'une copie de ces documents soit annexée au présent procès-verbal en Annexe D.

2. Approbation des comptes annuels statutaires

Ce point sur l'ordre du jour concerne la communication, discussion et approbation des comptes annuels statutaires (non consolidés) de la société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013 et approbation de l'affectation du résultat annuel tel que proposé par le conseil d'administration.



Le Président faisant fonction ordonne qu'une copie de ce document soit annexée au présent procès-verbal en Annexe E.

Après délibération, la résolution suivante est adoptée:

Après délibération, la résolution suivante est prise: l'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2013 et d'approuver l'affectation du résultat annuel tel que proposé par le conseil d'administration.

Vote: Cette résolution est adoptée comme suit :

- (a) votes prononcés: 15.695.823, soit 45.83 % du capital social
- (b) votes pour ladite résolution: 15.640.323
- (c) votes contre ladite résolution: 55.500
- (d) abstentions: 0

3. Comptes annuels consolidés

Ce point sur l'ordre du jour concerne la communication et discussion des comptes annuels consolidés de la société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2013.

Le Président faisant fonction ordonne qu'une copie de ce document soit annexée au présent procès-verbal en Annexe F.

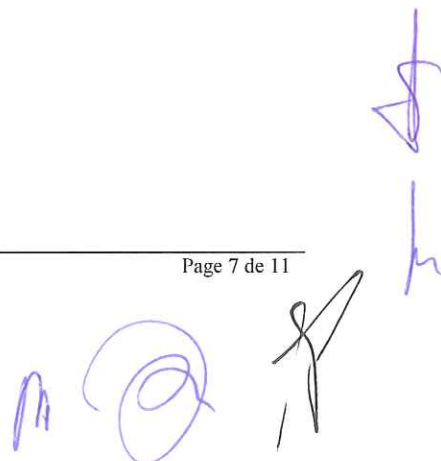
4. Décharge de responsabilité des administrateurs et du commissaire

Ce point sur l'ordre du jour concerne la décharge de responsabilité individuelle de chaque administrateur en fonction au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2013 et la décharge de responsabilité du commissaire pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2013. Sur proposition du Président, l'assemblée décide de voter collectivement pour tous les Administrateurs concernés et le commissaire par rapport à ce point à l'ordre du jour.

Après délibération, la résolution suivante est adoptée:

L'assemblée générale des actionnaires décide, par vote séparé, d'accorder la décharge à chacun des administrateurs et au commissaire qui étaient en fonction au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2013 pour l'exercice de son mandat au cours de cet exercice social.

Vote: Cette résolution est adoptée comme suit :



- (a) votes prononcés: 15.695.823, soit 45.83 % du capital social
- (b) votes pour ladite résolution: 15.640.323
- (c) votes contre ladite résolution: 55.500
- (d) abstentions: 0

5. Rapport de rémunération

Ce point sur l'ordre du jour concerne la communication, discussion, et approbation du rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel combiné du conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés et sur les comptes annuels statutaires (non-consolidés) pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2013.

Après délibération, la résolution suivante est adoptée:

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2013.

Vote: Cette résolution est adoptée comme suit :

- (a) votes prononcés: 15.695.823, soit 45.83 % du capital social
- (b) votes pour ladite résolution: 14.458.998
- (c) votes contre ladite résolution: 1.236.825
- (d) abstentions: 0

6. Nomination d'administrateurs

Ce point sur l'ordre du jour concerne la nomination d'administrateurs de la société.

- (i) Tenant compte de l'avis du comité de nomination et de rémunération du conseil d'administration de la société, le conseil d'administration recommande d'adopter la résolution suivante, sur nomination tel que mentionné dans les statuts de la société.

Après délibération, la résolution suivante est adoptée:

L'assemblée générale des actionnaires prend note de la démission du Dr. Rudi Pauwels en tant qu'administrateur de la société, avec effet immédiat, et décide de nommer Quaestor Management Services Ltd, représentée par le Dr. Rudi Pauwels en tant que représentant permanent, en tant qu'administrateur indépendant au sens de l'article 526ter du Code des sociétés belge et l'article 2.3 du Code belge de gouvernance d'entreprise, avec effet immédiat et pour une durée s'étendant jusqu'à, et y compris, l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018 qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017. Il apparait des informations à la disposition de la société et d'information fournie par le Dr. Rudi Pauwels que Quaestor Management Services Ltd. et le Dr. Rudi Pauwels satisfont aux critères applicables en matière d'indépendance.



Vote: Cette résolution est adoptée comme suit :

(a) votes prononcés: 15.695.823, soit 45.83 % du capital social

(b) votes pour ladite résolution: 15.695.823

(c) votes contre ladite résolution: 0

(d) abstentions: 0

- (ii) Tenant compte de l'avis du comité de nomination et de rémunération du conseil d'administration de la société, le conseil d'administration recommande d'adopter la résolution suivante, sur nomination tel que mentionné dans les statuts de la société. M. Jan Pensaert a les compétences requises pour servir en tant qu'administrateur au conseil d'administration de MDxHealth. En effet, M. Jan Pensaert est le fondateur et le CEO/CIO de Valiance Asset Management Ltd., une entreprise d'investissement spécialisée avec des bureaux à Londres et Guernsey, fondée en 2008. De 2003 à 2007, M. Pensaert était CEO de Lafayette Investment Management, un important fond de hedge funds, où il était responsable de la gestion générale de l'entreprise, ainsi que membre remplaçant du comité d'investissement. Durant son mandat, les actifs sous gestion des fonds Lafayette ont augmenté de \$750 millions à \$5,5 milliards. Avant La Fayette, M. Pensaert était responsable des activités de gestion d'investissements et de recherche européennes du Permal Group (actifs sous gestion de \$10 milliards à cette époque) de 2001 à 2003. Avant cela, il était actif chez Lazard en Corporate M&A, où il travailla sur des transactions d'une valeur totale de plus de 40 milliards. Il détient un Bachelor en Business Economics de l'Université de Gand, Belgique, et un Master en Banque & Finance de l'Université d'Aix-Marseille.

Le Conseil propose, comme amendement à la proposition de résolution décrite à l'ordre du jour de la réunion, à la requête de M. Jan Pensaert, que le mandat d'administrateur soit assumé par Valiance Advisors LLP, représentée par M. Jan Pensaert en tant que représentant permanent, et pas par M. Pensaert en tant que personne physique.

Après délibération, la résolution suivante est adoptée:

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer, conformément aux statuts, Valiance Advisors LLP, représentée par M. Jan Pensaert en tant que représentant permanent de la société, pour une durée s'étendant jusqu'à, et y compris, l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018 qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

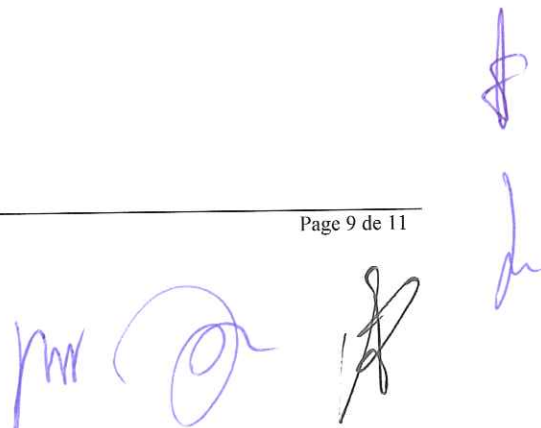
Vote: Cette résolution est adoptée comme suit :

(a) votes prononcés: 15.695.823, soit 45.83 % du capital social

(b) votes pour ladite résolution: 15.695.823

(c) votes contre ladite résolution: 0

(d) abstentions: 0



7. Rémunération des administrateurs

Ce point à l'ordre du jour concerne la rémunération des administrateurs.

Tenant compte de l'avis du comité de nomination et de rémunération du conseil d'administration de la société, le conseil d'administration recommande d'adopter la résolution suivante.

Après délibération, la résolution suivante est adoptée:

Sur proposition du comité de nomination et de rémunération, l'assemblée générale des actionnaires approuve (a) en tant que rémunération annuelle des administrateurs de la société que chaque administrateur ait droit à un montant annuel fixe de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000), excepté le président du conseil d'administration qui aura droit à un montant fixe de trente-cinq mille euros (EUR 35.000), et le président du comité d'audit qui aura droit à un montant annuel fixe de trente mille euros (EUR 30.000) et le président du comité de nomination et de rémunération qui aura droit à un montant fixe annuel de vingt-huit mille euros (EUR 28.000); Ces montants bruts n'incluent pas les warrants octroyés à ces administrateurs en vertu de tout plan d'intéressement de la société; et (b) l'augmentation de l'octroi annuel de warrants aux administrateurs non-dirigeants de la société de 6.000 à 10.000 par administrateur, commençant à partir de l'assemblée générale 2014.

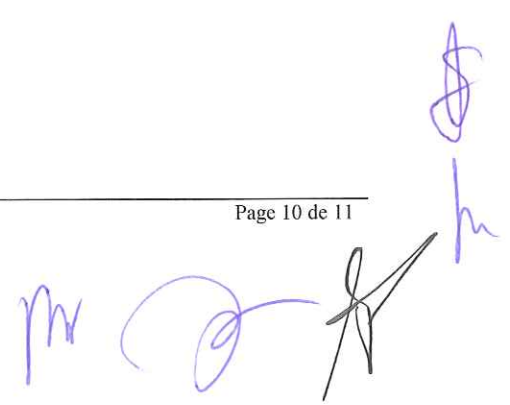
Vote: Cette résolution est adoptée comme suit :

- (a) votes prononcés: 15.695.823, soit 45.83 % du capital social
- (b) votes pour ladite résolution: 14.458.998
- (c) votes contre ladite résolution: 1.236.825
- (d) abstentions: 0

* * *

Considérant que plus aucun autre point ne doit être abordé, l'assemblée générale ordinaire est suspendue à 10h55 heures.

Suite à quoi, les présentes sont signées par tous les membres du bureau, le commissaire, et les actionnaires, ainsi que les titulaires des warrants, qui en font la demande.



Par:

Dr. Jan Groen
Président faisant fonction

Par :

Madame Ruth Devenyns
Scrutateur

Par :

Monsieur Rudi Mariën
Scrutateur

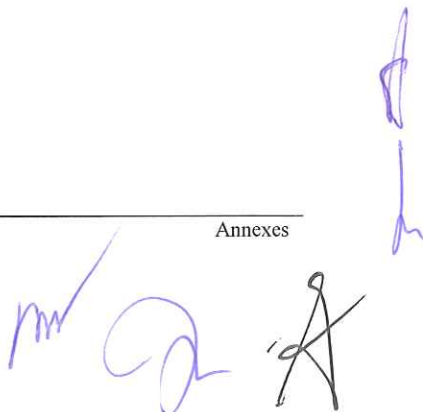
Par:

Monsieur Jean-Michaël Scelso
Secrétaire

Par:

BDO – Bedrijfsrevisoren CBVA/SCRL
représentée par Monsieur Bert Kegels,
réviseur d'entreprises
Commissaire

**ANNEXE A: PIÈCES AFFÉRENTES AUX CONVOCATIONS DES TITULAIRES DES TITRES NOMINATIFS,
DES ADMINISTRATEURS ET DU COMMISSAIRE**

Three handwritten signatures in blue ink are located in the bottom right corner of the page. The first signature is a stylized 'm' with a checkmark. The second is a cursive 'a'. The third is a stylized 'A'.

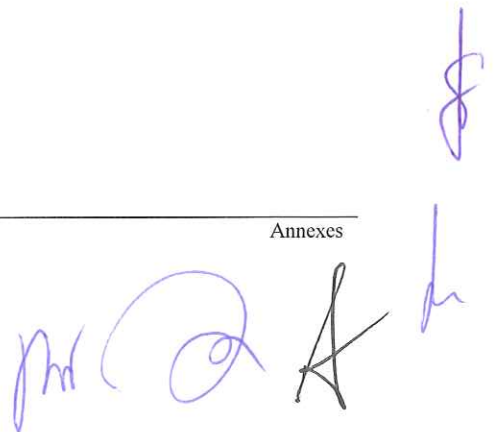
ANNEXE B: REGISTRE



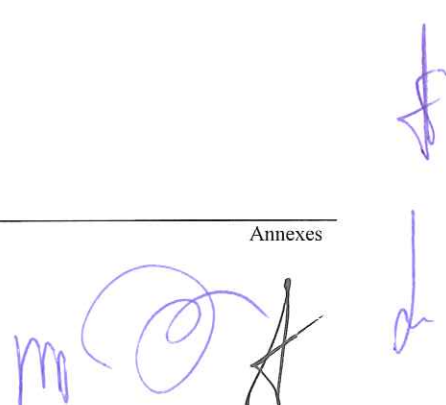




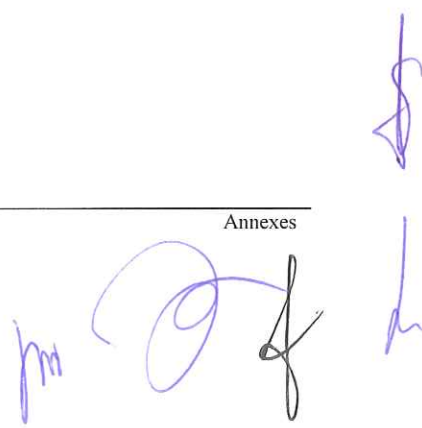
ANNEXE C: LISTE DE PRÉSENCE - PROCURATIONS

The bottom right corner of the page contains several handwritten signatures in blue ink. There are four distinct signatures, with the first two being larger and more stylized, and the last two being smaller and more compact. The signatures are written over the 'Annexes' label and extend slightly into the right margin.

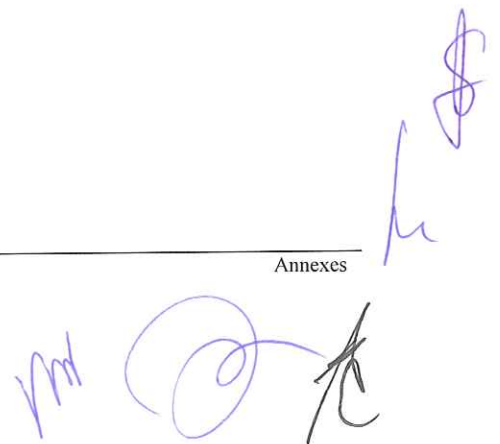
ANNEXE D:
COPIE DU RAPPORT DE GESTION COMBINE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES RAPPORTS DU
COMMISSAIRE RELATIFS AUX COMPTES ANNUELS NON CONSOLIDÉS ET AUX COMPTES ANNUELS
CONSOLIDÉS DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE SOCIAL CLOTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

Handwritten signatures in blue ink, including a large circular signature and several smaller ones, located at the bottom right of the page.

**ANNEXE E: COPIE DES COMPTES ANNUELS (NON CONSOLIDÉS)
DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE SOCIAL CLOTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013**

Handwritten signatures in blue ink, including a large stylized signature and several smaller ones, located at the bottom right of the page.

**ANNEXE F: COPIE DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE
SOCIAL CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013**

Handwritten signatures in blue ink, including a large circular signature and a signature with a dollar sign.